

Communiqué de presse relatif à la séance d'information du 14.5.2014

Bâtiments publics et PPP: pas de baisse des risques mais une hausse de la prise de conscience

Berne, le 14 mai 2014 Lorsque des bâtiments publics doivent être construits dans le cadre d'un partenariat public-privé, il faut traiter dès le départ des risques potentiels pour la totalité de la durée de vie de l'ouvrage et définir clairement la manière dont ils seront maîtrisés. L'Association PPP Suisse s'est dite persuadée que la sécurité dans le domaine des constructions publiques s'en trouve renforcée.

Les projets de bâtiments publics menés à bien dans le cadre de PPP associant collectivité publique et entreprises privées comportent-ils des risques plus importants et dissimulés par rapport aux constructions réalisées de manière traditionnelle? Comment identifier et réduire, voire si possible éliminer, ces risques dans ce secteur? C'est à ces questions essentielles qu'a été consacrée la séance d'information organisée par l'Association PPP Suisse aujourd'hui à Berne. Les différents intervenants sont parvenus à la conclusion qu'une sécurité absolue dans le domaine des constructions publiques est impossible ou trop coûteuse. Les partenariats public-privé contribuent néanmoins à identifier les risques potentiels non seulement pendant la durée des travaux mais aussi pour la totalité de la durée de vie d'un immeuble. Ils permettent ainsi de maîtriser au plus tôt ces risques de manière équitable et transparente, ce qui est dans l'intérêt de tous.

Président de l'Association PPP Suisse et ancien directeur des travaux publics du canton de Schwyz, Lorenz Bösch a constaté que le monde politique a tendance à n'assumer les risques que de manière sélective dans le domaine de la construction d'infrastructures. En règle générale, les décisions de projets d'infrastructures ont été dictées par des intérêts variés. Cette situation s'explique toutefois précisément par le fait que les risques n'ont pas été maîtrisés de manière optimale. Il faudrait par conséquent engager une discussion plus poussée concernant la gestion de ces risques. Les exécutifs politiques assument dans ce cadre une grande part de responsabilité. La discussion concernant les risques est un moyen de rendre transparents les intérêts en présence. Adaptés aux grands projets, les partenariats public-privé sont spécialement conçus pour transférer les risques de manière optimale et systématique. Ils permettent par conséquent aux pouvoirs publics de se concentrer sur les secteurs qu'ils peuvent et doivent maîtriser le mieux.

Maire et directeur des finances de la ville de Bienne pendant deux décennies, le conseiller aux États Hans Stöckli a présenté les risques potentiels liés à la mise en œuvre d'un PPP en utilisant l'exemple du projet des Stades de Bienne. Il a expliqué à cet effet comment les pouvoirs publics peuvent minimiser les risques et quels risques résiduels demeurent néanmoins toujours.

La parole a ensuite été donnée à Peter Walter, président de l'Association *PPP in Hessen* et l'un des premiers défenseurs des partenariats public-privé en Allemagne, un pays où plus de 200 coopérations de ce type ont été mises en œuvre. Peter Walter a constaté que les entités



publiques, en tant que pouvoir adjudicateur, ne sont souvent pas conscientes des risques économiques qu'elles doivent prendre dans leur portefeuille immobilier existant ou lors de nouvelles acquisitions. Pour ce spécialiste des PPP, les projets en partenariats public-privé permettent de présenter de manière transparente et de calculer le cycle de vie de l'acquisition dans toutes ses phases. Ainsi, même les approches des risques dont le pouvoir adjudicateur n'avait autrefois pas conscience sont évoquées, et peuvent être contrôlées et maîtrisées sur une longue durée par le partenaire qui se trouve ainsi à même de les gérer au mieux.

Jennifer Firmenich de l'EPF de Zurich a mis en lumière les risques dans les constructions publiques dans une perspective critique plus large. Elle a tout d'abord constaté qu'une sécurité absolue dans le domaine des projets de construction est impossible ou trop coûteuse. Il s'agit d'identifier et d'évaluer dans ce cadre les risques découlant de l'insécurité au moyen d'une gestion systématique des risques, et de les maîtriser autant que possible de la manière la plus judicieuse. Les pouvoirs publics en qualité de pouvoir adjudicateur peuvent contribuer au succès du projet en prenant conscience des risques avant la conclusion du contrat. Pour une gestion professionnelle des risques relatifs au projet, il faut notamment pouvoir distinguer entre un profil de risques lié au projet et une répartition des risques liée au contrat. Cet exposé a par ailleurs été l'occasion de présenter une sélection d'outils scientifiques qui peuvent soutenir les entités publiques afin de relever ces défis.

Pour de plus amples informations:

Lorenz Bösch, président de l'Association PPP Suisse Tél. 079 426 54 19

Heinz Gut, directeur de l'Association PPP Suisse Tél. 079 400 57 09